



**CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE**  
**Troisième assemblée ordinaire du conseil d'administration**  
**du lundi 28 mars 2022**

**PROCÈS-VERBAL**

**Troisième assemblée ordinaire de l'année 2022 du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 28 mars 2022 à 19 h sur Zoom.**

**PRÉSENCES :**

**Membres avec droit de vote :**

Mme Alexandra-Maude Grenier	Présidente
M. Fabien Abitbol	Vice-président
Mme Rose Savard-Paquet	Secrétaire
Mme Maggy Desgagnés	Trésorière
M. Steve Brillant	Administrateur
M. Louis Dumoulin	Administrateur
Mme Claudia Nguyen	Administratrice

**Membre sans droit de vote :**

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants
----------------------------	--

**ABSENCES :**

Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon	Administratrice
Mme Ludivine Piacentile	Administratrice

**IL Y A QUORUM.**

**AUTRES PARTICIPANTS :**

Mme Mylène Bernard	Secrétaire de rédaction
M. Marc Gélinas	Requérant de la demande d'opinion pour le lot 1 501 344
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
M. Jean-Sébastien Mathon	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M. Julien Roy	Président de la SDC Faubourg Saint-Jean et Directeur général intérimaire
Mme Lydia Toupin	Conseillère en urbanisme
M. Guillaume Simard	Coordonnateur, Mobilisation Haute-Ville
M. Cyril Pringault	Agent de mobilisation, Mobilisation Haute-Ville

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, cinq citoyens assistent à l'assemblée.

22-03-01	19 h 00	<b>Ouverture de l'assemblée</b>
22-03-02	19 h 02	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>
22-03-03	19 h 05	<b>Adoption du procès-verbal de février</b>
22-03-04	19 h 10	<b>Présentation par Mme Lydia Toupin, conseillère en urbanisme à la Ville de Québec (Utilisation temporaire au 80 Grande Allée Est)</b>
22-03-05	19 h 35	<b>Présentation par Mobilisation Haute-Ville (MHV) d'une marche exploratoire sur les lieux de rencontre et ce qu'ils deviennent après la pandémie</b>
22-03-06	19 h 55	<b>Période de la conseillère municipale – Mélissa Coulombe-Leduc</b>
22-03-07	20 h 20	<b>Première période de questions du public</b>
22-03-08	20 h 30	<b>Résolutions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résolution visibilité passages pour piétons</li> <li>- Résolution Félicitations au Centre Famille Haute-Ville</li> <li>- Résolution pour un meilleur pont de communication entre les CQ et le Bureau de projet du tramway</li> <li>- Résolution permis de stationnement visiteur</li> <li>- Résolution en appui à la variante des voies partagées du projet de tramway</li> </ul>
22-03-09	20 h 40	<b>Deuxième période de questions du public</b>
22-03-10	20 h 50	<b>Points d'information</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SDC</li> <li>- CVAP</li> <li>- Stratégie routière</li> <li>- Présentation sur la collecte des résidus alimentaires</li> <li>- AGA le lundi 25 avril</li> <li>- Date de l'assemblée ordinaire de mai : 30 mai 2022</li> </ul>
22-03-11	21 h 10	<b>Trésorerie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- État des finances</li> <li>- Paiement de la secrétaire de rédaction</li> </ul>
22-03-12	21 h 15	<b>Divers</b>
22-03-13	21 h 20	<b>Levée de l'assemblée</b>

### **22-03-01 Ouverture de l'assemblée**

Mme Alexandra-Maude Grenier constate le quorum et ouvre la réunion à 19 h 06.

### **22-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

On demande l'ajout de la résolution « Appui à la variante d'insertion des voies partagées » ainsi que l'ajout du point « Adoption du procès-verbal de février » à l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME ROSE SAVARD-PAQUET, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié.

Adopté à l'unanimité.

### **22-03-03 Adoption du procès-verbal de février 2021**

SUR PROPOSITION DE MME ROSE SAVARD-PAQUET, DÛMENT APPUYÉE PAR MME MAGGY DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de janvier 2022 tel quel.

Adopté à l'unanimité.

### **22-03-04 Présentation par Mme Lydia Toupin, conseiller en urbanisme à la Ville de Québec (Utilisation temporaire au 80 Grande Allée Est)**

Mme Lydia Toupin présente au CQSJB la demande d'opinion pour le règlement modifiant le règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'utilisation temporaire d'une partie du lot 1 501 344 du cadastre du Québec à des fins de services administratifs. Une consultation écrite est en cours à cet effet.

L'immeuble concerné, nommé Le Saint-Patrick, est localisé au 80, Grande Allée Est (coin Sallaberry et Grande Allée). Le requérant souhaite occuper le local portant le numéro 125, situé au rez-de-chaussée, afin d'y tenir les bureaux administratifs de son entreprise, Imarcom (expert en développement web). Ledit local fait partie de deux zones distinctes, l'une à vocation d'habitation, l'autre à vocation mixte. Le projet du requérant nécessite donc que la zone 13 044Hc soit modifiée afin de permettre les usages commerciaux.

Mme Toupin explique que l'on propose une permission temporaire d'une période de 5 ans, permettant au requérant de réaliser son projet, période d'essai à la suite de laquelle une modification officielle du PPU pour la colline Parlementaire pourrait avoir lieu, moyennant une nouvelle consultation publique.

Une administratrice demande quel était l'usage précédent du local. Un gym aurait été situé à cet endroit, mais l'usage commercial se serait perdu depuis. On fait remarquer qu'en termes de compagnonnage, des bureaux administratifs seront certainement moins bruyants que le gym en question. Le requérant confirme avoir entrepris des démarches auprès du conseil d'administration de la copropriété avant de faire l'acquisition du bâtiment, dans le but de s'assurer que son projet convienne aux attentes des résidents de l'immeuble. Il confirme que le bruit sera minime.

Les administrateurs du CQSJB procèdent à une mise aux voix. Ils acceptent la modification telle que proposée à l'unanimité. Cette recommandation sera transmise au conseil d'arrondissement.

### **22-03-05      Présentation par Mobilisation Haute-Ville (MHV) d'une marche exploratoire sur les lieux de rencontre et ce qu'ils deviennent après la pandémie**

M. Guillaume Simard, coordonnateur de Mobilisation Haute-Ville, présente d'abord son organisme. Il s'agit d'un regroupement intersectoriel en développement des communautés, travaillant en partenariat avec plusieurs autres instances (écoles, bibliothèques, CIUSSS, organismes communautaires, entreprises du milieu, citoyens, etc.) et dont les principaux chantiers sont la sécurité alimentaire, le vivre-ensemble et le vieillissement de la population.

Mobilisation Haute-Ville travaille présentement à la mise en œuvre de marches exploratoires, activités déambulatoires permettant à un groupe donné de cibler les points forts et les points faibles du milieu observé. Les marches donnent l'occasion de construire une vision commune du territoire. Ainsi, l'organisme projette de tenir de telles marches dans chaque quartier, sur le thème « Les lieux de rencontre et de vivre-ensemble », thème choisi pour faire face à une défavorisation sociale élevée en Haute-Ville.

M. Simard explique ensuite ce qu'il propose au CQSJB : créer un comité de 3 citoyens ou citoyennes, préparer l'itinéraire qui sera emprunté (incluant les lieux de discussion et les questionnements préliminaires), prévoir de quatre à huit rencontres d'environ deux heures tenues aux deux semaines, réaliser les marches en juillet-août prochain.

En septembre, l'organisme envisage de rendre public un *photovoice*, stratégie utilisant la photographie pour donner une voix aux citoyens, à la suite de quoi des actions seront réalisées sur le territoire. M. Simard termine sa présentation en invitant les membres du conseil à lui signifier leur intérêt pour le projet ou à lui recommander des participants.

Un administrateur demande de quelle façon se perçoit la défavorisation en Haute-Ville et si cette dernière a un lien avec l'écart d'espérance de vie que l'on peut constater entre la Basse-Ville et la Haute-Ville. M. Simard explique que la défavorisation sociale dans Saint-Jean-Baptiste peut s'expliquer par le fait que la population y est vieillissante ou que les logements y sont généralement plus petits, accueillant donc plus de gens vivant seuls. Pour obtenir le portrait exact de la situation, il suggère au conseil de faire appel au CIUSSS, qui pourrait faire une présentation à ce sujet.

### **22-03-06      Période de la conseillère municipale – Mélissa Coulombe-Leduc**

Mme Mélissa Coulombe-Leduc a pu assister à une séance d'information portant sur le programme de subvention pour les bâtiments patrimoniaux. Auparavant, la plupart des bâtiments du quartier ne se qualifiaient pas pour la subvention existante puisqu'ils avaient été construits après 1850. La nouvelle version du programme a désormais l'année 1955 pour date limite. En fait, il existe deux programmes, l'un pour les sites patrimoniaux, l'autre pour les bâtiments dans la zone de compétence de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, organisme indépendant qui s'assure entre autres du respect de l'environnement bâti. Le quartier Saint-Jean-Baptiste ne fait pas partie des sites patrimoniaux, qui sont au nombre de quatre : Vieux-Québec,

Beauport, Charlesbourg et Sillery. Cependant, il doit tout de même se plier à des exigences en matière de conservation du patrimoine. Il se qualifie donc pour l'autre programme de subvention.

En ce qui a trait aux travaux d'ingénierie à venir pour la saison estivale dans le quartier, le communiqué publié à ce sujet parle de projets de surface dans le secteur Turnbull–Jacques-Parizeau–Grande Allée, ainsi que de projets d'utilités publiques souterrains entre les rues Saint-Jean et d'Aiguillon. De l'information plus précise est à venir en comité plénier d'arrondissement.

Mme Coulombe-Leduc revient sur la résolution concernant les jardins communautaires. Il n'y en a aucun de prévu pour la saison estivale 2022 dans le quartier. Par contre, elle rappelle les deux appels à propositions qui sont en cours, l'un étant consacré à des projets de verdissement sur des terrains n'appartenant pas à la Ville. Il faudrait ainsi qu'un OBNL se mobilise. Sinon, l'autre appel à propositions concerne plutôt le verdissement de ruelles. Pour qu'un tel projet ait lieu, 50 % + 1 des propriétaires doivent y être favorables. Dans tous les cas, il y aurait lieu de réactiver d'anciennes démarches entreprises en ce sens par le conseil.

Dans le dossier du nettoyage des rues, Mme Coulombe-Leduc rappelle que le nettoyage du printemps démarrera sous peu et qu'il est possible d'accéder aux dates des opérations sur la carte interactive de la Ville. On y voit la semaine pendant laquelle elles auront lieu, ce qui permet aux citoyens d'être à l'affût, car la pose des tréteaux peut toujours se faire la veille jusqu'à 15 heures.

Pour le Sommet des aînés, un lien pour l'inscription sera à publier sur la page Facebook du CQSJB. On attend une soixantaine de personnes par arrondissement.

Une consultation a présentement lieu sur de nouveaux règlements en matière d'agriculture urbaine. L'objectif de ces derniers est de démocratiser l'agriculture urbaine, de la rendre plus accessible. Mme Coulombe-Leduc invite les administrateurs du conseil à s'exprimer sur le sujet.

Pour ce qui est de la délivrance des permis de bars, le dossier est complexe. Mme Coulombe-Leduc propose de tenir une rencontre de travail en parallèle du conseil de quartier pour en discuter. Pour le moment, ce sont deux permis de bars qui sont en suspens sur la rue Saint-Jean.

Finalement, Mme Coulombe-Leduc revient sur une ancienne résolution votée par le conseil quant à la sécurisation de l'intersection Richelieu-Sallaberry. En 2023, elle sera sécurisée davantage pour les piétons ; des panneaux lumineux surélevés seront installés et l'interdiction des camions dans la côte Sallaberry sera indiquée en amont.

## **22-03-07 Première période de questions du public**

M. Julien Roy rappelle que la résolution liée au nettoyage des rues ne portait pas sur la fréquence des nettoyages, mais plutôt sur leur qualité, la machinerie utilisée ne permettant pas de passer dans les angles et les sections plus reculées.

En ce qui concerne la consultation pour les nouveaux règlements en agriculture urbaine, il signale que peu d'articles s'appliquent aux réalités du quartier Saint-Jean-Baptiste. Les changements donneront un peu de latitude à ceux qui souhaitent démarrer une petite production résidentielle, mais rien ne semble s'adresser au secteur commercial. À ce sujet, M. Daniel Leclerc explique que les articles touchant les usages commerciaux et industriels s'adressent plus spécifiquement aux grandes surfaces. Ils permettront notamment l'aménagement de serres sur les toits, mais une

marge de 100 mètres est prévue entre toute serre de ce type et un bâtiment résidentiel, en raison de la pollution lumineuse occasionnée. Cela dit, de nouveaux règlements sont à venir. Mme Coulombe-Leduc assure qu'elle tiendra compte des besoins des quartiers centraux dans le cadre de leur élaboration.

À la question de Mme Maggy Desgagnés sur les projets de verdissement, Mme Coulombe-Leduc confirme que, si le conseil cible un site appartenant à un propriétaire privé, il doit obtenir l'autorisation de ce dernier pour aller de l'avant.

Mme Desgagnés demande par la suite si la Ville pourrait faire preuve d'une certaine tolérance pendant les opérations de nettoyage des rues et, par exemple, autoriser le stationnement des citoyens de Saint-Jean-Baptiste dans les quartiers avoisinants au moment des opérations. On envisage de voter une résolution à ce sujet lors d'une prochaine assemblée. M. Julien Roy lance l'idée de prolonger les dates des vignettes tempête, qui prennent habituellement fin le 30 avril, afin de permettre à ses possesseurs d'avoir un lieu pour se garer pendant les opérations de nettoyage printanières. Mme Coulombe-Leduc propose de jeter un coup d'œil au fonctionnement desdites vignettes. Elle ajoute également que la Ville a entamé des discussions dans le but d'exploiter les systèmes de communication en place et les feux clignotants des opérations déneigements au printemps. Cette année, cependant, l'annonce se fera toujours par le biais des usuels tréteaux placés dans les rues. On prendra soin de publiciser les opérations sur les médias sociaux pour bien aviser les citoyens.

M. Louis Dumoulin fait remarquer que la Ville devrait promouvoir davantage les toits verts. Selon lui, le quadrilatère de l'ancien hôpital Jeffrey-Hale serait un lieu tout désigné pour du verdissement et pourrait même devenir un projet vitrine. Mme Maggy Desgagnés propose de fixer une rencontre pour discuter de sites potentiels et interpeller rapidement leurs propriétaires, dans l'objectif de déposer un projet avant la date butoir d'appels à projets de verdissement, qui est le 19 avril. Pour le choix du site, Mme Coulombe-Leduc fait remarquer que plus la situation sera complexe en ce qui a trait à la propriété, plus les délais seront longs.

Finalement, M. Julien Roy suggère que la Ville ajoute les murs végétalisés dans ses prochains appels à projet, ce qui répondrait à un besoin dans les quartiers centraux où les terrains vacants se font rares.

## **22-03-08      Résolutions**

### **➤ Résolution visibilité passages pour piétons**

#### **Résolution CA-22-14**

Cette résolution vise à rendre plus visibles les passages pour piétons.

CONSIDÉRANT QUE durant l'hiver, il est possible de constater que les passages pour piétons deviennent très peu visibles, étant recouverts par les intempéries ;

CONSIDÉRANT QU'en ce début de printemps, au moment où l'asphalte refait surface, il est possible de constater que la peinture jaune des passages pour piétons a été effacée par les aléas de l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE les passages pour piétons se retrouvent à des endroits stratégiques, par exemple sur l'avenue de Salaberry, où ils permettent aux piétons de Saint-Jean-Baptiste de passer de la rue Richelieu ou de la rue Lockwell au quartier Montcalm, où ils peuvent notamment profiter de la vie commerciale de l'avenue Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE certains passages pour piétons ne bénéficient pas de signalisation supplémentaire, étant situés à moins de 100 mètres d'une intersection contrôlée par des feux de circulation ou un arrêt obligatoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de constater, de par l'arc-en-ciel peinturé devant les portes de l'hôtel de ville, que la peinture jaune est celle qui s'efface le plus au sol ;

SUR PROPOSITION DE MME CLAUDIA NGUYEN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de Québec d'instaurer des solutions innovantes pour que les passages pour piétons soient plus visibles, et ce, dans la mesure de ce qu'il lui est possible de faire, en aménageant par exemple des passages pour piétons surélevés ou en utilisant d'autres couleurs que le jaune pour les passages pour piétons.

Adopté à l'unanimité.

#### ➤ Résolution Félicitations au Centre Famille Haute-Ville

##### **Résolution CA-22-15**

ATTENDU QUE, depuis 2016, la Ville de Québec octroie chaque année des aides à des organismes conférant à Québec le caractère de « collectivité accueillante » ;

ATTENDU QUE, ce mois de mars 2022, le Centre Famille Haute-Ville (CFHV) fait partie des neuf lauréats ;

ATTENDU QUE le projet du CFHV consiste en la « Mise sur pied de cuisines collectives accueillant des familles ayant immigré depuis peu et des familles québécoises pour un partage culturel gourmand » ;

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL, DÛMENT APPUYÉE PAR MME ROSE SAVARD-PAQUET, IL EST RÉSOLU de féliciter le Centre Famille Haute-Ville pour son initiative.

Adopté à l'unanimité.

#### ➤ Résolution pour un meilleur pont de communication entre les CQ et le Bureau de projet du tramway

##### **Résolution CA-22-16**

CONSIDÉRANT QUE la Ville fait de grands efforts afin d'améliorer la transparence et de maintenir un dialogue constant dans le dossier du tramway en utilisant une nouvelle forme de consultation qui implique l'ensemble des conseils de quartier touchés par le tramway ;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, les consultations se déroulent sous la forme de présentation à sens unique qui servent à préparer l'équipe de projet pour les rencontres publiques plutôt qu'à une quelconque forme de collaboration avec les conseils de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs ne reçoivent aucune information en amont de ces présentations et qu'on leur attribue le rôle d'auditeur plutôt que de contributeur ;

CONSIDÉRANT QUE certaines de ces consultations pourraient être menées publiquement dans une assemblée publique du CQ afin d'entendre les préoccupations des citoyens puisque les conseils de quartier ne se résument pas qu'aux administrateurs ;

SUR PROPOSITION DE MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME MAGGY DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de revoir la forme des consultations avec les conseils de quartier afin de rendre le tout plus propice à la coopération des entités et d'établir un lien de communication entre le bureau de projet du tramway et les conseils de quartiers qui permettrait aux CQ :

- de demander des rencontres sur des sujets précis touchant le quartier,
- de participer en co-création sur certains éléments mutables du projet en établissant un dialogue avec les gens qui travaillent à la conception de ceux-ci,
- de démarrer leurs propres initiatives de co-création.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution en appui à la variante des voies partagées du projet de tramway

### **Résolution CA-22-18**

Cette résolution vise à manifester l'appui du conseil de quartier pour la variante des voies partagées pour le projet de tramway.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier s'est déjà dit favorable sur le fond au projet de tramway dans son rapport annuel 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier a bénéficié d'une rencontre complète et informative sur l'insertion de surface du tramway dans le secteur de l'avenue Cartier le 23 février ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, trois variantes d'insertion ont été présentées et la variante des voies partagées a été déterminée comme étant la variante la plus compatible avec les défis d'insertion présents, comme l'emprise restreinte, la concentration de déplacements actifs, la présence d'activité commerciale et d'animation, la densité du quartier et le désir de maintenir l'accessibilité aux bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE cette variante est analysée depuis un certain temps, soit au moins depuis le mois d'octobre précédant la dernière élection municipale, selon les informations rapportées par le Journal de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial a signalé qu'il n'adopterait pas le décret nécessaire à l'avancement du projet de tramway si le projet inclut la variante des voies partagées ;



CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet de tramway est de compétence municipale et que la condition imposée par le gouvernement provincial est illégitime ;

CONSIDÉRANT QUE les derniers relevés du questionnaire en ligne sur l'insertion du tramway indiquent que plus de 60 % des répondants sont en accord avec la variante des voies partagées, 63 % des répondants sont favorables à un aménagement qui réduit le nombre de véhicules et plus de 50 % des répondants considèrent que le critère ayant le moins d'importance pour guider l'insertion du tramway est le maintien de la capacité routière actuelle ;

SUR PROPOSITION DE MME CLAUDIA NGUYEN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE BRILLANT, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier appuie la variante des voies partagées pour le projet de tramway.

Adopté à l'unanimité.

#### ➤ Résolution permis de stationnement visiteur

### **Résolution CA-22-17**

CONSIDÉRANT QUE la plupart des emplacements de stationnements sur rue sont réservés, avec raison, aux citoyens avec vignette ;

CONSIDÉRANT QUE cela laisse très peu d'options pour les visites spontanées telles que la visite d'amis ou de famille, l'emprunt d'un véhicule ou toute situation du genre ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont aussi très peu d'options quant à la visite de professionnels ; pensons par exemple à la visite sans trop de préavis d'un entrepreneur, d'un soignant à domicile, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE, en conséquence, certains entrepreneurs ou services à domicile n'ouvrent pas dans le quartier afin d'éviter les contraventions ;

CONSIDÉRANT QUE le parc de stationnement le plus proche se trouve à plus de 500m pour plusieurs résidences du quartier ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs villes telles que Montréal offrent aux citoyens une quantité annuelle de vignettes pour visiteurs ;

SUR PROPOSITION DE MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME MAGGY DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville d'analyser l'implantation d'un système de vignettes de stationnement pour visiteurs — réguliers et professionnels — limité en nombre et en durée, facile d'accès (sans nécessiter une visite au bureau d'arrondissement) et accessible aux citoyens seulement.

Adopté à l'unanimité.

### **22-03-09 Deuxième période de questions du public**

Aucune question n'est posée.

## 22-03-10 Points d'information

### ➤ SDC

M. Julien Roy annonce l'arrivée du Carrefour du terroir, qui prendra place dans l'ancien local du Commensal. On y vendra des produits locaux, frais, du prêt à manger, etc. L'Échoppe, chefs épiciers, ouvrira à côté du Hobbit sous la forme d'une boucherie-poissonnerie-fromagerie et d'un comptoir de prêt à manger. On peut s'attendre à voir des étals à l'extérieur de ce commerce en été. Finalement, il semble y avoir du mouvement dans l'ancien local du Colisée du livre, coin Turnbull–Saint-Jean. On n'en sait pas plus pour le moment.

Pour ce qui est des activités à venir, la SDC souhaite animer davantage le Passage Olympia cet été, en partenariat avec Nature Québec. On y mettra à l'avant-plan les bénéfices de l'accès à la nature pour la santé mentale.

Sinon, un appel à projets est en cours pour le P'tit marché SJB. Il sera de retour vers la mi-juin directement dans la rue, plutôt que sur le parvis de l'église, profitant ainsi de la rue piétonne qui sera fermée en continu du vendredi soir au dimanche soir, de Clairefontaine à Honoré-Mercier. Plusieurs anciens exposants seront de retour, mais il reste des places à combler. La SDC privilégie l'offre alimentaire, puis les artisans du quartier. Mme Coulombe-Leduc rappelle le programme de subvention pour les marchés, implanté pour soutenir la solidarité et les circuits courts d'alimentation. Elle croit d'ailleurs que le P'tit marché SJB se qualifie pour une subvention. M. Julien Roy effectuera une vérification à ce sujet.

### ➤ CVAP

Mélissa Coulombe-Leduc ayant siégé aux deux dernières rencontres, elle explique que le comité travaille présentement à la rédaction du bilan annuel. Mme Marie-Josée Savard et elle, représentant la nouvelle administration, souhaitent entretenir de bonnes relations avec le port de Québec et le ministère de l'Environnement.

### ➤ Stratégie routière

Mme Claudia Nguyen annonce que le CQSJB a obtenu le montant demandé pour son projet de sécurité routière, en partenariat avec le conseil de quartier de Montcalm et le conseil d'établissement de l'école Saint-Jean-Baptiste, soit une somme de 9000 \$ répartie également entre les trois organisations. Une première rencontre de travail a été fixée.

### ➤ Présentation sur la collecte des résidus alimentaires

Le 21 mars, les membres du conseil ont assisté à une présentation portant sur la biométhanisation des matières résiduelles, qui débutera à l'automne prochain. L'enregistrement de la formation a été partagé sur la page Facebook du conseil.

➤ AGA le 25 avril

L'assemblée générale annuelle aura lieu le lundi 25 avril prochain, en mode virtuel. Élections, présentation du plan d'action et formation de nouveaux comités de travail sont au menu.

➤ Date de l'assemblée ordinaire de mai : 30 mai 2022

L'assemblée du mois de mai aura lieu à la 5<sup>e</sup> semaine.

## **22-03-11 Trésorerie**

➤ État des finances

Au mois de janvier, les frais fixes de 2,95 \$ et le paiement d'un procès-verbal de 90 \$ sont passés au compte. Le chèque de 1500 \$ pour le budget de fonctionnement a été déposé le 2 février. Le solde du compte à la fin du mois est de 4564,42 \$.

### **Résolution CA-22-20 relative à une dépense de représentation**

Attendu que M. Fabien Abitbol envisage de participer à deux activités de Mobilisation Haute-Ville les jeudi 7 et mercredi 27 avril ;

SUR PROPOSITION DE MME MAGGY DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, IL EST RÉSOLU de rembourser jusqu'à concurrence de 40 \$ pour les frais de représentation que M. Abitbol pourrait avoir à engager à cette occasion.

Ce montant est pris à même le budget de fonctionnement du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité.

➤ Paiement de la secrétaire de rédaction

### **Résolution CA-22-19**

SUR PROPOSITION DE MME MAGGY DESGAGNÉS, DÛMENT APPUYÉE PAR M. STEVE BRILLANT, IL EST RÉSOLU de payer à Mme Mylène Bernard la somme de 90 \$, correspondant au procès-verbal de la rencontre de février 2022. Ce montant est pris à même le budget de fonctionnement du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité.

## **22-03-12 Divers**

Aucun point n'est ajouté.

**22-03-13      Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 21 h 22 par Mme Maggy Desgagnés, dûment appuyée par M. Fabien Abitbol, que la séance soit levée.